

---

**Comité exécutif du Programme du  
Haut-Commissaire**Distr. : restreinte  
16 juin 2026

Original : anglais

**Comité permanent**  
Quatre-vingt-seizième réunion

---

**Réponses durables, y compris une mise à jour sur  
l'impact de l'accueil, de la protection et de  
l'assistance aux réfugiés***Résumé*

Ce document présente les avancées réalisées en matière de réponses durables face aux déplacements forcés, visant à soutenir les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés et l'ambition stratégique du HCR pour la prochaine décennie de contribuer à réduire de moitié le nombre de réfugiés en situation de déplacement prolongé qui restent dépendants de l'aide humanitaire (initiative « 50 by 35 »), notamment grâce aux engagements pris lors des Forums mondiaux sur les réfugiés. Ce document présente les progrès favorisant des conditions propices au rapatriement volontaire et à la réintégration, ainsi que le développement de solutions dans les pays tiers et la coopération régionale. Il aborde également les efforts en cours pour renforcer l'inclusion et l'autosuffisance dans les pays d'asile, parallèlement aux évolutions des partenariats stratégiques, des données statistiques et probantes, et l'initiative d'évaluation de l'impact.

## **I. Introduction**

1. Les réponses durables aux déplacements forcés ont pris de l'ampleur en 2025 et 2026 grâce à des approches menées à l'échelle nationale dans les pays d'asile, les pays d'origine et les pays tiers. Les États et les communautés d'accueil des réfugiés ont fourni une protection et un accès au territoire, élargi l'accès aux systèmes nationaux et lancé des initiatives en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil. Des progrès ont été réalisés pour renforcer le financement et la coopération au développement, afin de faire avancer des solutions durables, bien que cela reste inégal, et que des efforts supplémentaires soient nécessaires en ce sens. Il est également essentiel que le partage des charges et des responsabilités soit plus prévisible et équitable, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés.

2. L'ambition stratégique définie pour le HCR par le Haut-Commissaire pour la décennie à venir est de contribuer à réduire de moitié le nombre de réfugiés en situation de déplacement prolongé qui restent dépendants de l'aide humanitaire d'ici à 2035. Cette initiative, intitulée en anglais « 50 by 35 », est l'occasion pour les États et les partenaires d'unir leurs forces et d'aider à réduire à long terme la dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire grâce à des approches alignées sur les priorités nationales. Des solutions durables, notamment le rapatriement volontaire et la réintégration, ainsi que la réinstallation et les voies complémentaires, seront essentielles pour atteindre cet objectif. Lorsque les déplacements persistent, les efforts soutenus visant à renforcer l'autosuffisance et l'inclusion dans les systèmes nationaux peuvent permettre aux réfugiés de passer progressivement d'une situation de dépendance à des opportunités.

## **II. Progrès de la mise en œuvre**

### **A. Conditions favorables au rapatriement volontaire et à la réintégration**

3. En 2025, le nombre de retours a été élevé, en particulier en Afghanistan, au Soudan du Sud, au Soudan et en République arabe syrienne. Près de 4,4 millions de réfugiés sont retournés dans leur pays d'origine, soit le niveau le plus élevé depuis plus de dix ans, et quasiment trois fois plus qu'en 2024. La plupart des retours se sont déroulés dans des conditions défavorables ou fragiles, liées aux politiques, aux difficultés économiques ou à une réduction de l'aide du pays hôte, laissant les réfugiés avec un nombre limité de solutions alternatives. Un nombre plus restreint de personnes est rentré dans des conditions plus favorables, notamment en République centrafricaine, au Nigéria et au Rwanda. Il reste essentiel de veiller à ce que les retours soient volontaires, informés, sûrs et dignes.

4. Une planification anticipée, le financement du développement et les investissements du secteur privé dans les zones de retour sont fondamentaux pour soutenir les retours volontaires, la réintégration et le relèvement local. En République arabe syrienne, le HCR et ses partenaires contribuent à la planification de la réintégration par zones, en cartographiant les services et les investissements à prévoir dans l'éducation, la santé, les moyens de subsistance, les abris et l'approvisionnement en eau, tout en reconnaissant que les conditions restent fragiles, en raison des problèmes liés à la sécurité et aux documents d'identité. En République centrafricaine, les pôles de développement identifiés dans le cadre de la stratégie nationale pour des solutions durables contribuent à aligner les investissements dans les services, les moyens de subsistance et le relèvement local, avec le soutien de la Banque africaine de développement, de la Banque mondiale et du Fonds islamique mondial pour les réfugiés de la Banque islamique de développement. Au Burundi, les données sur les rapatriés ont été intégrées à la planification nationale afin d'orienter les investissements dans la santé, l'éducation et la cohésion sociale. En ce

qui concerne la situation au Soudan, bien que les conditions actuelles ne facilitent pas le rapatriement volontaire, les partenaires appuient la planification du relèvement lorsque les conditions le permettent.

5. Une évolution politique favorable, les processus de paix et une coopération régionale peuvent créer des opportunités de retour volontaire et de réintégration. Les rapatriements volontaires planifiés de la République démocratique du Congo vers le Rwanda sont fondés sur l'Accord de paix de Washington de 2025 et l'Accord-cadre de Doha pour un accord de paix global.

## **B. Développer les solutions des pays tiers et la coopération régionale**

6. La réinstallation et les voies complémentaires demeurent des éléments importants de la protection, des solutions et du partage international des charges et des responsabilités. Outre la réinstallation des réfugiés confrontés à des risques aigus, les voies d'accès à l'emploi et aux études peuvent développer les possibilités d'autosuffisance. En Malaisie, un projet de mobilité professionnelle de type « formation à l'emploi » a été mis en œuvre par l'Organisation pour les migrations et le HCR afin de préparer les réfugiés à l'emploi et de faciliter leur recrutement par les employeurs australiens. En Ouganda, l'introduction d'un processus de demande en ligne pour les documents de voyage de réfugiés lisibles par machine ont permis à plus de 270 réfugiés d'obtenir des documents d'identité et de poursuivre leurs études dans toute la région de l'Afrique orientale et australe.

7. Les dispositifs d'appui dans le cadre du Pacte mondial pour les réfugiés, notamment le Cadre régional global de protection et de solutions (connu sous son acronyme espagnol, MIRPS), Carthagène+40, la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans, la Plateforme de soutien de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Plateforme d'appui aux solutions durables pour les Centrafricains déplacés de force, rendent le partage des charges et des responsabilités plus équitable en encourageant l'engagement politique, la mobilisation des fonds et en alignant les efforts humanitaires et de développement. La coopération régionale fait également progresser la protection et les solutions. En Afrique de l'Ouest, la Déclaration de Lomé sur la sécurité et les droits des réfugiés a été signée en 2025 par le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo, afin de renforcer la coopération transfrontalière au moyen d'une stratégie infrarégionale de protection et de solutions pour la période 2026-2030.

## **C. Renforcer l'autosuffisance dans les pays d'asile**

8. D'après l'expérience d'un nombre croissant de pays, le fait de permettre aux réfugiés de participer à l'économie locale peut être bénéfique pour les réfugiés, les communautés d'accueil et les économies locales. Au Mexique, le programme d'intégration locale mené par le Gouvernement et le HCR a aidé plus de 160 000 réfugiés et demandeurs d'asile depuis 2016, dont plus de 50 000 ont été réinstallés dans des zones où ils ont pu accéder à des emplois formels au sein de plus de 650 entreprises partenaires. Au cours de leur premier mois au sein du programme, 94 % des participants en âge de travailler ont obtenu un emploi formel, et 60 % des familles sont sorties de la pauvreté en un an, contribuant à l'économie nationale pour un montant de 15 millions de dollars par an. Au Kenya, le Fonds Kakuma-Kalobeyei Challenge Fund mobilise des investissements privés dans des zones d'accueil de réfugiés, en soutenant directement plus de 1 500 emplois, mais aussi 10 000 emplois de façon indirecte, et en étendant l'accès aux biens et services à plus de 250 000 personnes. En Ouganda, un programme de financement mixte a développé l'accès au crédit pour plus de 130 000 entrepreneurs réfugiés et membres de la communauté d'accueil depuis 2019, ce qui a attiré des investissements

supplémentaires et soutenu l'activité économique locale. Pour concrétiser ces gains à grande échelle, il faut non seulement des politiques favorables, mais surtout un soutien financier durable et prévisible de la part de la communauté internationale, incluant des financements en faveur du développement et l'engagement du secteur privé.

9. Les récentes évolutions montrent également comment l'accès au travail peut être développé de façon concrète. En Éthiopie, la directive sur le droit au travail a développé les opportunités économiques grâce à la délivrance de 48 300 permis de séjour, permis de travail et permis d'exploitation commerciale en mars 2026. Les données probantes montrent que cette inclusion peut réduire les coûts annuels de l'aide humanitaire d'environ 200 dollars par habitant.<sup>1</sup> En Thaïlande, une résolution du Conseil des ministres de 2025 a accordé aux réfugiés de longue date l'accès à un emploi légal, une initiative soutenue par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et par l'initiative menée conjointement par la Société financière internationale et le HCR.

10. Les progrès sont néanmoins inégaux. En 2025, sur les 110 pays déclarants, 88 ont indiqué que plus des trois quarts des réfugiés jouissaient de la liberté de circulation, tandis que 63 pays sur 101 ont déclaré la même chose pour le droit au travail. Dans les 64 pays disposant de données, 46 % des réfugiés et des demandeurs d'asile détenaient un compte auprès d'une banque, d'une institution financière ou d'un fournisseur d'argent mobile. Dans certaines situations, les restrictions liées au séjour légal, à la fiabilité des titres d'identité, à la liberté de circulation et à l'accès au travail continuent de limiter la participation aux marchés du travail et aux systèmes financiers.

11. L'agriculture reste un moyen fondamental d'atteindre à l'autosuffisance dans de nombreuses zones d'accueil de réfugiés, en particulier en Afrique, où 86 % des réfugiés résident. Dans le cadre du Forum mondial pour les réfugiés, 61 engagements ont été pris sur l'allocation des terres, les réformes des politiques et l'agro-industrie, complétés par 119 millions de dollars d'investissements dans l'agro-industrie par le biais du Guichet pour les communautés d'accueil et les réfugiés de la Banque mondiale au Tchad, en Éthiopie, en Jordanie, en Ouganda et en Zambie.

#### **D. Accès à la santé, à l'éducation, à la protection sociale et à des établissements humains durables**

12. Les gouvernements renforcent de plus en plus les systèmes nationaux de santé dans les zones d'accueil des réfugiés, notamment en intégrant les réfugiés dans les plans nationaux de santé et les cadres réglementaires. En 2025, sur les 45 pays étudiés, 39 ont déclaré avoir pris de telles mesures. Les partenariats avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Banque mondiale, l'OIT et des partenaires du secteur privé aident les gouvernements à améliorer le financement de la santé, l'assurance, les capacités de main-d'œuvre et la prestation de services. Au Soudan du Sud, 13 des 15 établissements de santé desservant les zones d'accueil de réfugiés ont été transférés au ministère de la Santé. Au Kenya, la réforme législative a permis à plus de 72 000 réfugiés d'adhérer au régime national d'assurance maladie, tandis qu'en Mauritanie, le transfert des services de santé au ministère de la Santé a réduit les coûts de consultation de 47 à 9 dollars. Pour tirer parti de ces progrès, il faudra des investissements et des partenariats soutenus afin de renforcer les systèmes de santé nationaux.

<sup>1</sup> Étude socio-économique sur les réfugiés en Éthiopie (SESRE) réalisée en 2023 par le Service éthiopien des réfugiés et des rapatriés, le Service éthiopien de statistique, le HCR et la Bibliothèque de microdonnées de la Banque mondiale.

13. L'accès des enfants réfugiés à l'éducation dans les systèmes éducatifs nationaux s'améliore, grâce à des réformes politiques, des partenariats et un financement pluriannuel. Pourtant, à l'échelle mondiale, seule la moitié des enfants réfugiés sont scolarisés, ce qui montre bien l'ampleur du défi et l'importance d'un investissement continu dans les systèmes éducatifs nationaux. Au Rwanda, les réfugiés sont inscrits dans les écoles publiques dans le cadre du programme national et du système d'examens. En Équateur, la politique nationale favorise l'accès à l'éducation publique, réduisant ainsi les obstacles liés aux documents d'identité. Dans la région du Kurdistan en Irak, l'accès à l'enseignement primaire et secondaire est gratuit, soutenu par des programmes d'apprentissage et linguistiques accélérés qui facilitent l'intégration des élèves dans les systèmes nationaux.

14. Le Partenariat mondial pour l'éducation a investi 1,37 milliard de dollars dans 21

pays d'accueil des réfugiés, en mobilisant des financements communs supplémentaires pour renforcer les systèmes nationaux. Le Programme de soutien à l'inclusion pour l'éducation des réfugiés, dirigé par la Banque mondiale avec l'appui du Ministère britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, a contribué à mobiliser plus de 440 millions de dollars pour le financement de l'éducation, tout en renforçant les capacités nationales. Enfin, la Fondation Mastercard a soutenu l'accès de près de 2 millions d'élèves en situation de déplacement. Des investissements soutenus, alignés sur les priorités nationales en matière d'éducation, demeurent essentiels pour étendre l'accès et renforcer les systèmes nationaux.

15. Les systèmes nationaux de protection sociale intègrent progressivement les réfugiés, améliorant ainsi l'accès prévisible aux besoins essentiels en y répondant au niveau national. À la fin de 2025, sur 149 opérations nationales ayant fait l'objet d'un rapport, 19 faisaient état d'une inclusion complète, 77 d'une inclusion partielle et 53 d'une inclusion limitée ou nulle. En Mauritanie, plus de 10 000 ménages réfugiés bénéficient du programme Tekavoul par le biais du régime national de prestations sociales, tandis qu'au Pérou, une méthodologie fondée sur les dépenses a renforcé l'identification de la vulnérabilité chez les personnes déplacées. Les partenaires de développement investissent de plus en plus dans la protection sociale comme réponse essentielle aux déplacements et à la fragilité. En 2025, sous la direction du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, un groupe de haut niveau sur la protection sociale dans les contextes fragiles et touchés par des conflits a défini un programme catalyseur appelant à investir davantage dans les systèmes nationaux de protection sociale dans ces contextes fragiles, marqués par des conflits et des déplacements. BRIDGE, un mécanisme interagences appuyé par le partenariat PROSPECTS du Royaume des Pays-Bas, rassemble le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le HCR, l'OIT et la Banque mondiale pour aider les gouvernements et les équipes pays des Nations Unies dans les domaines de la protection sociale et de l'inclusion économique en lien avec les personnes déplacées de force et les communautés d'accueil.

16. Les gouvernements font progresser des approches plus inclusives en matière d'établissements humains, en incluant de plus en plus les réfugiés et les communautés d'accueil dans les mêmes cadres de planification, de services et de structures de gouvernance locale. Au Kenya, le Plan Shirika fait évoluer les principales zones d'accueil de réfugiés vers une gouvernance municipale, tandis qu'au Niger, la politique gouvernementale soutient l'intégration des réfugiés dans les villages existants, en mettant l'accent sur les services partagés et les opportunités économiques locales.

### **III. Partenariats stratégiques et catalyseurs pour des réponses durables**

#### **A. Coopération au développement**

17. L'engagement en faveur du développement est essentiel pour faire progresser les réponses durables, mais il est confronté à un contexte financier difficile. L'Organisation pour la coopération et le développement économiques prévoit une nouvelle baisse de 5,8 % de l'aide publique au développement en 2026, après une baisse record de 23,1 % en 2025.

18. Malgré ces pressions, les partenaires de développement renforcent leur engagement pour aider à faire face aux déplacements forcés. La Banque mondiale, par l'intermédiaire du guichet IDA21 pour les communautés d'accueil et les réfugiés de l'Association internationale de développement et du Mécanisme mondial de financement concessionnel, donne la priorité aux projets qui favorisent l'inclusion et l'autosuffisance, notamment en soutenant l'objectif « 50 by 35 » du Haut-Commissaire. La Banque africaine de développement, en collaboration avec le HCR, a publié une étude conjointe sur l'investissement pour le développement dans les situations de déplacements forcés, qui oriente les priorités et les décisions de la Banque en matière de financement dans les contextes de déplacement. Ses opérations, notamment via le Mécanisme de soutien à la transition, renforcent l'autosuffisance et les résultats en matière d'inclusion. La Banque islamique de développement continue de soutenir ses pays membres touchés par les déplacements forcés, et étudie la possibilité d'un financement dédié dans le cadre de son nouveau Fonds concessionnel.

19. Les partenaires bilatéraux de développement contribuent également de manière significative à améliorer l'autosuffisance des réfugiés et leur intégration dans les systèmes nationaux. L'Allemagne est en train de faire évoluer son Initiative spéciale sur les déplacements en un mécanisme de financement pérenne. Le partenariat PROSPECTS, soutenu par le Royaume des Pays-Bas, continue de fournir une programmation pluriannuelle dans les domaines de la protection, de l'éducation, de l'emploi et de la protection sociale. Au niveau national, l'engagement en faveur du développement est de plus en plus axé sur le renforcement des systèmes nationaux plutôt que sur leur remplacement. Le projet de l'Agence japonaise de coopération internationale au Burundi illustre une approche fondée sur des « solutions dès le départ », en mobilisant les investissements de développement pour soutenir le renforcement anticipé des systèmes nationaux. Le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, par l'intermédiaire de l'Agence allemande de coopération internationale et de la Banque allemande de développement, a soutenu la coordination menée par le Gouvernement ainsi que l'intégration des réfugiés dans les systèmes éducatifs, de protection sociale et économiques, parallèlement à des investissements tels que le programme d'approvisionnement en eau, assainissement et hygiène pour les réfugiés en Afrique de l'Est, qui consiste à transférer la distribution d'eau par des camions d'urgence aux services publics locaux. En regardant vers l'avenir, garantir un financement pluriannuel et prévisible aux pays qui accueillent des réfugiés exigera un engagement politique soutenu et une coordination renforcée.

#### **B. Participation, engagement local et partenariats stratégiques avec les entités des Nations Unies**

20. Dans le cadre de l'Engagement commun 2.0 des Nations Unies lancé lors du Forum mondial sur les réfugiés en 2023, le HCR collabore avec le Bureau de coordination des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la

coordination des affaires humanitaires pour aider les États hôtes à tenir compte des réfugiés dans la planification du développement national. En juin 2025, 65 des 69 équipes pays des Nations Unies dans les pays d'accueil avaient intégré l'analyse des réfugiés dans leur analyse commune de pays, et 71 % avaient inclus un résultat spécifiquement financé pour les réfugiés dans le Cadre de coopération pour le développement durable. Le lancement du Cadre de collaboration conjointe entre le Programme des Nations Unies pour le développement et le HCR (2026-2030) témoigne d'un engagement commun visant à harmoniser les efforts de protection et de développement pour soutenir l'autosuffisance et les interventions pilotées à l'échelle nationale. Les efforts menés à l'échelle du système des Nations Unies incluent également le Programme alimentaire mondial pour les situations d'urgence liées aux réfugiés, l'OIT pour l'intégration économique, notamment une cartographie des compétences de plus de 5000 rapatriés en République arabe syrienne dans le cadre du partenariat PROSPECTS, ainsi que l'UNICEF et l'OMS pour l'intégration des réfugiés dans les services nationaux.

21. En 2025, le HCR a renforcé ses partenariats avec les acteurs locaux et nationaux. À la fin de l'année, ils représentaient 87 % des partenaires financés par le HCR, et recevaient 59 % du financement des partenaires et 26 % des dépenses de programme, poursuivant ainsi une tendance à la hausse constante depuis 2022. La collaboration multilatérale s'est également approfondie : l'engagement multipartite pour faire progresser la localisation a atteint 48 signataires, avec des promesses s'élevant à plus de 105 millions de dollars et soutenant plus de 920 organisations locales. Le HCR a également lié ses fonctions de protection à la localisation en appuyant les structures et initiatives communautaires dirigées par des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et d'autres groupes marginalisés, et en fournissant des mécanismes de protection essentiels et des espaces sûrs à plus de 8,2 millions de personnes. Les opérations ont mené des consultations auprès de 217 000 personnes dans 107 pays, dans le cadre d'évaluations participatives, en fondant la programmation sur les priorités des communautés concernées.

### C. Engagement du secteur privé

22. Le secteur privé contribue de plus en plus à développer l'inclusion économique et l'autosuffisance des réfugiés grâce à l'emploi, l'accès aux services financiers, les liens avec le marché et le soutien aux entreprises dirigées par des réfugiés. Comme le montrent les exemples du Kenya et du Mexique ci-dessus, l'engagement du secteur privé à grande échelle exige un renforcement soutenu des relations, des cadres réglementaires favorables et une réduction des risques, grâce à des mécanismes de financement mixtes et à un développement ciblé des compétences des réfugiés pour répondre aux exigences du marché. L'initiative conjointe de la Société financière internationale et du HCR continue de renforcer l'engagement du secteur privé dans les situations de déplacements forcés. Son travail va de la mobilisation de l'intérêt du secteur privé et des partenariats à l'aide aux entreprises pour étendre leurs services et leurs opérations. En République centrafricaine, un événement organisé en 2025 par le secteur privé a réuni des partenaires de développement et des entreprises autour des opportunités économiques pour les réfugiés, les rapatriés, les personnes déplacées et les communautés d'accueil, ce qui a débouché sur des accords de commercialisation avec des coopératives regroupant des personnes déplacées et des populations d'accueil. Au Nigéria, un mécanisme mixte de partage des risques, appuyé par la Banque Sterling, la Banque africaine de développement et le HCR, permet aux petites entreprises agroalimentaires d'accéder à des prêts officiels à des taux viables. Le prochain Conseil du secteur privé du HCR renforcera davantage l'engagement structuré des entreprises.

## IV. Statistiques, données probantes et mesure de l'impact

23. L'initiative « Mesurer l'impact », menée conjointement par le HCR et la Banque mondiale, a permis d'établir une base de données comparables sur les coûts nécessaires pour fournir des services de santé, d'éducation et des moyens de subsistance dans toutes les situations de déplacement. Les résultats montrent de façon systématique qu'il est plus rentable que ces services soient fournis par les systèmes nationaux plutôt que par des structures humanitaires parallèles, ce qui permet aux États membres et aux partenaires de mieux comprendre les incidences fiscales de l'inclusion et les gains d'efficacité potentiels à terme. L'initiative est désormais entrée dans une phase de budgétisation au niveau des pays, aidant les gouvernements et les partenaires à élaborer les dossiers d'investissement nécessaires pour faire progresser les réponses durables et stimuler l'élan vers la réalisation de l'objectif « 50 by 35 » du Haut-Commissaire.<sup>2</sup>

24. Les données statistiques et probantes orientent de plus en plus la planification menée par les pays, renforcent la responsabilisation et soutiennent la mise en œuvre de l'objectif « 50 by 35 » du Haut-Commissaire. En générant des informations crédibles, comparables et utiles au niveau politique sur les conditions socioéconomiques, les vulnérabilités et les capacités des populations déplacées de force, des apatrides et des communautés d'accueil, les données aident à faire évoluer les interventions dépendantes des systèmes humanitaires parallèles vers une planification et une prestation de services inclusives au niveau national. L'intégration des personnes déplacées de force et des apatrides dans les systèmes statistiques nationaux est au cœur de cette évolution. Avec plus d'une centaine d'engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés en faveur de l'inclusion dans les systèmes et enquêtes statistiques nationaux, un nombre croissant de pays intègrent les populations déplacées dans les recensements, les enquêtes sur les ménages et les systèmes administratifs, ce qui renforce l'appropriation au niveau national et tient compte des déplacements dans la planification et la budgétisation de base.

25. Par l'intermédiaire du Centre conjoint des données sur les déplacements forcés de la Banque mondiale et du HCR, 25 pays (13 en Afrique, 6 en Amérique latine, 3 en Asie et 3 au Moyen-Orient et en Afrique du Nord) ont inclus les populations déplacées de force dans les enquêtes nationales en 2025, contre 18 l'année précédente. Cette dynamique a été soutenue par le renouvellement du mandat du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés, déplacés et apatrides (2026-2030) de la Commission de statistique des Nations Unies en mars 2026. Au Pérou, une analyse socio-économique et de la pauvreté des Vénézuéliens menée à l'échelle nationale a permis d'orienter les débats sur l'emploi. Au Tchad, en Éthiopie, au Kenya, en Mauritanie, en Ouganda et en Zambie, la collaboration avec les partenaires de développement et le HCR a été influencée par des statistiques et des données probantes. Lorsqu'il est difficile d'obtenir une inclusion statistique complète, des instruments complémentaires, tels que l'enquête du HCR sur les déplacements forcés, alignée sur les normes nationales, fournissent des données provisoires pour orienter la programmation, identifier les obstacles à l'inclusion et soutenir le dialogue avec les gouvernements et les partenaires de développement, et constituent ainsi une passerelle vers une intégration complète dans les systèmes nationaux plutôt que dans les mécanismes parallèles. Au niveau mondial, le Rapport sur les indicateurs du Pacte mondial pour les réfugiés, qui est au cœur du suivi et de l'examen du Pacte, mesure les progrès accomplis dans la réalisation de ses quatre objectifs au moyen de 16 indicateurs regroupés sous huit résultats, soulignant à la fois les réalisations et les lacunes dans la mise en œuvre. Élaboré à l'issue de vastes consultations multipartites, le rapport biennal intègre les aspects humanitaires, de

<sup>2</sup> Voir [mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance aux réfugiés](#).

développement et de paix, en appuyant des interventions plus cohérentes et une coopération plus étroite entre les entités des Nations Unies et leurs partenaires.

---